



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL COMMUNAL
DE MORRENS DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024**

Accueil :

Monsieur le **Vice-PRESIDENT** souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal. La séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du PV et l'enregistrement sera détruit après approbation de ce dernier.

M. le **Vice-PRESIDENT** demande une modification de l'ordre du jour. Il propose d'ajouter un point après les communications de la Municipalité :

Nomination d'un membre suppléant à l'ASICE.

La modification est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

1. Appel

Membres excusés : S. **AYER**, N. **AYER**, L. **BALDISSEROTTO**, Y. **DUBRIT**, D. **LE CREFF**

Présents : 30

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer.

2. Approbation du Procès-verbal de la Séance du 17 juin 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Communications générale du Président

Le Président a dû être hospitalisé et opéré d'urgence pour une hernie discale. On lui souhaite un prompt rétablissement.

4. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique S. HULAAS (*selon son texte*)

Subvention de l'Etat de Vaud pour la commémoration des 300 ans de la mort du Major Davel

Grâce à la persévérance de notre secrétaire municipale, nous avons finalement obtenu une subvention de frs 5'000.- de la chancellerie de l'État de Vaud pour les festivités liées à la commémoration du Major Davel (coût total frs. 23'000.-, dont frs. 21'000.- ont été prélevés à la réserve pour la culture dans les comptes 2023).

Résiliation du contrat de prestations informatiques d'Axians Infoma

Le prestataire de nos logiciels-métiers renonce au marché romand et a résilié le contrat de prestation pour avril 2026. Nous avons d'ores et déjà contacté des sociétés concurrentes et suivi des présentations de leurs produits spécifiquement développés pour les communes. Hormis la définition de nos besoins en la matière, la comparaison des produits en termes de coût-bénéfice ou coût-efficacité, nous prendrons également contact avec les communes voisines afin d'avoir un retour concret de leurs expériences avec les différents prestataires.

Selon la complexité ou le niveau d'intégration du produit, nous devons compter avec une durée de 8 mois entre l'installation technique, la reprise des données, le paramétrage, la formation jusqu'à la mise en service et l'autonomie des utilisateurs. Ce futur projet va très certainement nous occuper de nombreuses heures dès le printemps prochain.

Renouveau de la feuille de l'Orme

Nous avons rencontré au début de l'été une délégation de la SODEMO (société de développement Morrens-Orme) pour discuter du sort de la feuille de l'Orme qui est en stand-by depuis le printemps 2023. Nous avons défini ensemble une marche à suivre et une collaboration afin qu'une nouvelle édition de notre journal villageois puisse voir le jour cet automne nous l'espérons.

MCH2 et NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise)

Nous avons commencé l'élaboration du budget 2025 selon les nouvelles normes comptables MCH2. Cette conversion a occasionné beaucoup de travaux préparatoires et de nombreuses heures de travail au vu des modifications imposées. Afin que vous ayez plus d'aisance dans la compréhension du budget 2 qui vous sera présenté lors de la séance du Conseil communal du mois de décembre prochain, nous vous ferons une petite présentation de ces modifications lors de la séance du mois d'octobre. Nous y donnerons également quelques explications sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise qui entre en vigueur en 2025.

M. L. LAPERRIERE (selon son texte)

Collège et ses environs

Il s'avère que de nombreux graffitis y ont été apposés durant la nuit du 8 au 9 août. L'entier du collège et une petite partie des conteneurs de classes ont été touchés, de même que les deux abris-bus et quelques panneaux de signalisation aux alentours. Plusieurs tags ont pu être effacés par nos employés. Pour ceux du collège, il est néanmoins nécessaire de faire intervenir une entreprise spécialisée, raison pour laquelle les travaux de nettoyage n'ont pas encore eu lieu. On vient à l'instant de m'informer que le travail a été réalisé dernièrement. C'est donc une bonne chose de faite.

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie avec toutes les photos des déprédations. Un complément de plainte suivra pour fixer nos prétentions civiles pour les dommages causés qui devraient avoisiner les 3'000 Frs.

E. LEHNHERR (selon son texte)

Depuis la rentrée, l'EPS a souhaité mettre en place de nouvelles règles autour de l'école. Les enseignantes et enseignants souhaitaient interdire l'accès au périmètre scolaire à tous les parents durant les heures d'école. À la suite de discussions entre l'ASICE, l'EPS et la Municipalité, il a été décidé les points suivants :

- *Le parking « des crayons » est dorénavant réservé aux transports scolaires. La dépose et la prise des enfants se fait comme anciennement. Les places de parking sont réservées aux chauffeuses et chauffeurs. L'accès au parking est interdit aux parents et au corps enseignant.*
- *Le « nouveau » parking est réservé aux enseignantes et enseignants. Les parents peuvent faire la boucle dans ce parking afin de déposer leurs enfants (dépose rapide !).*
- *La volonté des enseignantes et enseignants d'empêcher l'accès aux parents au périmètre scolaire est partiellement remise en cause. En effet, l'image choisie a été jugée comme n'étant pas très appropriée.*

La Municipalité n'a pas été consultée pour la mise en place de ces mesures, et elle a dû réagir alors que certaines avaient déjà été mises en place. Dans l'ensemble tout est rentré dans l'ordre et un accord a été trouvé.

Concernant les tags sur le Collège, leur nettoyage a pris un peu plus de temps car une entreprise spécialisée a dû être mandatée afin de les enlever. Mais c'est maintenant chose faite, et le travail a été très bien réalisé.

M. F. STAEHLI

Il informe que du côté de Prè-Lebaz le canal a été dégagé car la végétation poussait trop vite et l'envahissait.

Le bostryche est de retour et des actions sont mises en place pour gérer le problème.

5. Délégué suppléant de l'ASICE

M. D. **BUSCH** se porte volontaire. Il est élu tacitement à l'unanimité et devient délégué à la place de Mme L. **ZELLER** qui souhaite passer suppléante.

Mme L. **ZELLER** demande que l'on demande à l'ASICE si le fait qu'elle soit employée de la commune de Cugy et que dans le cadre de son travail elle ait des liens avec l'ASICE soit un problème.

6. Demande de crédit d'investissement pour l'étude préliminaire de la construction d'une salle de gymnastique et d'une UAPE

Lecture d'un préambule et des conclusions du préavis Municipal 06/2024 par Mme S. **HULAAS**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme A.-M. **BOLINGER**.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme V. **CHAMOT-FURIANI**

M. J. **CHARNAUX** demande si la Commission ad hoc est arrivée à sa conclusion à l'unanimité ou à la majorité.

Mme A.-M. **BOLINGER** répond à l'unanimité

M. J. **CHARNAUX** demande à M. D. **LAMBELET** si dans le cadre de la Commission ad hoc il a émis un accord sincère ou de principe.

M. D. **LAMBELET** relève que Mme A.-M. **BOLINGER** n'avait pas à divulguer l'information car il s'agit de décisions confidentielles.

Il rappelle que c'est grâce à lui qu'un projet de 8 millions, qui aurait été un réel fiasco, a été abandonné.

M. J. **CHARNAUX** demande à M. D. **LAMBELET** s'il s'engage à soutenir ce nouveau projet ?

M. D. **LAMBELET** répond qu'il n'a pas à s'engager car nous sommes en démocratie.

M. le Vice-PRESIDENT nous lit les conclusions

Au vote à main levé le Conseil décide à l'unanimité :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement préliminaire de CHF 50'000.- afin de réaliser une étude de faisabilité visant à la construction d'une nouvelle salle de gymnastique et d'une UAPE.
- De mandater la société F-Partenaires SA pour organiser et suivre la procédure jusqu'au crédit d'étude.
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.
- D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 10 ans, conformément au nouveau modèle comptable MCH2.

7. Demande de crédit d'investissement pour la rénovation énergétique du Collège de la Marionnaz

Lecture d'une introduction en réponse à la Commission ad hoc au préavis Municipal 06/2024 par Mme S. **HULAAS**

M. E. **LEHNHERR** prend la parole pour des données plus techniques, notamment sur l'installation de photos voltaïques et nous lit les conclusions du préavis.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. D. **BEZENCON**.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme V. **CHAMOT FURIANI**

M. N. **BROUZE** trouve que c'est un beau projet mais demande ce qu'il va advenir des containers ?

M. E. **LEHNHERR** explique qu'ils seront démontés en 2025 car ces deux classes ne seront plus nécessaires.

M. D. **BUSCH** demande qui faisait partie de cette Commission ad hoc ?

M. S. **CHERPIT** répond qu'elle se composait également de S. **LEBRUN** et L. **MACHERET**.

M. D. **BUSCH** ajoute qu'il soutient le projet photos voltaïques nettement moins onéreux que la réfection des cheminées du château.

M. D. **LAMBELET** apprécie le rapport critique de la Commission ad hoc. Il note que pour les fenêtres et les portes il y a un crédit d'environ Fr. 291'500.-. Il est passé tout à l'heure pour faire une estimation des surfaces vitrées et il arrive à 120 m². S'il prend les montants proposés par la commune il arrive à Fr. 2500.-/m². Il demande qui a rédigé Ces prix. Il relève que la Commission ad hoc émet un avis critique vis-à-vis du prix que les institutions vont payer, aux producteurs individuels d'électricité qui ont des panneaux solaires sur leur toit. Il ne partage pas son pessimisme car bientôt les politique de notre pays vont comprendre que l'énergie est beaucoup trop bon marché, qu'il faudra avoir le courage d'annoncer des augmentations drastiques du prix de l'énergie. Non pas pour prendre un peu plus d'argent aux contribuables mais pour leur ristourner les bénéfices qui seront faits sur ce coût énergétique, sous forme par exemple de baisse d'impôts. Il espère que dans 10 ans le kilowattheure sera à 60 centimes et que tout ce bénéfice sera restitué.

Il cite plusieurs exemples de gaspillage énergétique (tondeuses, stores automatiques) et dit qu'il n'a pas totalement compris l'influence des panneaux sur la future salle de gym par rapport à la nécessité de ces panneaux sur le collège. Seront-ils un complément utile ou nécessaire ?

M. E. **LEHNERR** répond que la surface totale des fenêtres et d'environ 248 m². Il faut compter environ Fr. 1000.-/m² et il y a également les portes.

Concernant les panneaux solaires, la salle de gym aurait une obligation d'avoir des panneaux sur son toit et ceux du collège seraient un complément.

M. D. **LAMBELET** est totalement favorable à l'utilisation de ces panneaux solaires.

M. J.-D. **CHAMOT** demande si l'extension du collège réalisée il y a une dizaine d'année mérite que l'on refasse l'enveloppe et que l'on remplace les fenêtres.

M. E. **LEHNHERR** précise que cela date de 2003 donc de 21 ans et non pas de 10 et que ce n'est plus compatible.

M. J.-D. **CHAMOT** rappelle que dans le cadre de l'ASICE il y a différentes tarifications des locaux et demande si après les travaux nous pourrions changer de classe.

M. D. **LEHNHERR** explique que l'ASICE est en train de revoir sa méthode de calcul.

M. D. **BEZENCON** pour la Commission ad hoc il est indispensable de travailler en priorité sur l'isolation. Il y aura une baisse significative des frais d'exploitation des dépenses de chauffage et un confort accru pour les utilisateurs.

On annonce des baisses des rémunérations, alors oui il y a des possibilités de faire des communautés d'auto-consommateurs. Nous serons peut-être actionnaires des panneaux de la commune et on rachètera l'énergie, en revanche la Commission s'est demandée ce qu'il fallait obligatoirement faire sur cette rénovation et qu'avons-nous l'obligation de faire dans le nouveau bâtiment. Pour eux les Fr. 120'000.- d'installation de panneaux solaires leur paraissait démesuré.

M. E. **LEHNHERR** explique que cette installation coute Fr. 120'000.- mais avec les subventions elle revient à Fr. 80'000.

Mme A- M. **BOLINGER** demande si avec le choix de la variante B l'isolation des façades sera toujours possible.

M. E. **LEHNHERR** explique que c'est prévu mais les choses doivent être faites de manière intelligente.

Mme A.-M. **BOLINGER** explique à M. D. **LAMBELET** qu'ils ont des panneaux solaires depuis 14 ans et ils sont ravis de les avoir installés.

M. D. **LAMBELET** relève que lorsque les BOLINGER ont installés leurs panneaux solaires c'était des doubles précurseurs, aujourd'hui il faut le faire car sinon on va le payer très cher prochainement.

Mme A.-M. **BOLINGER** ajoute qu'à l'époque où cela avait été fait il s'agissait d'une question de philosophie et qu'aujourd'hui il s'agit d'économie d'énergie.

M. D. **LAMBELET** a chez lui une pompe thermique qui tourne depuis 1984 et il n'a jamais eu de problèmes.

M. E. **LEHNHERR** explique que le poste rénovation des façades a été séparé du reste car on attend de voir à quoi va ressembler la salle de gym pour avoir une uniformité.

M. A. **FULLEMANN** demande pourquoi ne pourrait-on pas adapter la façade de la salle de gym à la façade du collège.

M. F. **STAEHLI** trouve que vu la complexité de l'élaboration de la salle de gym il vaut mieux partir de la salle de gym. Il est vrai que c'est éternel n'est absolument pas esthétique et qu'il faudra agir en temps voulu.

Au vote à main levée le Conseil décide de par OUI 18 - NON 3 - ABSTENTIONS 8

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF750'000.- afin de réaliser une rénovation énergétique du Collège de la Marionnaz.
- D'autoriser la Municipalité à mandater des entreprises afin de rénover l'enveloppe du bâtiment (toit, fenêtres, portes et plafond de la cave) et d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit.
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.
- D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 30 ans, conformément au nouveau modèle comptable MCH2.

8. Divers et propositions individuelles

M. C. **ECKNAUER** demande si le terrain de basket sous les containers va être réhabilité.

Mme S. **HULAAS** confirme qu'ils ont dû s'engager à remettre le terrain en état et ce sera fait.

Mme C. **BURNAT** a relevé, dans les communications municipales du collège, qu'il y avait un souci de voitures lors de la dépose des élèves. Elle rend attentif la Municipalité qu'il y a le même problème au chemin du Major Davel.

M. D. **LAMBELET** souhaiterait que la Municipalité se renseigne sur le surcoût que cela engendrerait de recevoir les documents du cahier du Conseil en couleur.

M. N. **BROUZE** demande s'il serait envisageable de faire un tout ménage concernant l'utilisation des drones dans la commune.

Mme S. **HULAAS** va relayer cette requête au spécialiste drones M. F. **GEX**.

M. J.-D. **CHAMOT** est intervenu à plusieurs reprises concernant la ferme communale pour avoir un tableau très précis sur le cout total de la construction car cela fait partie du patrimoine financier de la commune. Sur la valeur au bilan de ce patrimoine financier il aimerait savoir ce qui a été ajouté au coût de la construction pour les 1200m² de terrain.

Mme S. **HULAAS** répond que le terrain n'est pas compté dans l'actif au bilan car il fait partie d'une réserve latente.

M. J.-D. **CHAMOT** pense que cette manière de faire est une erreur et il souhaiterait vraiment avoir une simulation détaillée pour pouvoir apprécier la rentabilité de cet immeuble.

Mme S. **HULAAS** explique que le montant de l'emprunt figure au bilan et qu'il est de 2 millions, les amortissements figurent également dans les comptes. Vu l'âge du bâtiment il faudra aussi faire une estimation fiscale. Elle prend note de cette remarque.

Prochain conseil le 7 octobre 2024 à 20h00.

La séance se termine à 21h16

Approuvé en séance du

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Vice-Président

La Secrétaire



Sébastien Cherpit



Alexandra Piot